

LES THEATRES

TULANE.

John Drew dans "Major Pendennis"

Commencant lundi soir à engagé pour la semaine courante, pour des représentations chaque soir et matinées mercredi et samedi, M. John Drew, célèbre acteur remplira le premier rôle dans la comédie "Major Pendennis", adaptée par M. Langdon Mitchell du roman bien connu de Thackeray, "Pendennis".

C'est une pièce qui jouit d'une très grande vogue sur les scènes des théâtres américains, et dans laquelle M. John Drew a obtenu l'approbation du public aux théâtres Criterion de New York, et Blackstone de Chicago. M. Drew est assisté d'un groupe d'excellents acteurs. "Major Pendennis" aura sans aucun doute tout le succès que mérite cette intéressante comédie.

CRESCENT.

"Hans and Fritz", les Katzenjammer Kids.

Les lecteurs assidus des feuilles émouvantes de la presse américaine sont fans en bonne humeur par les clichés "Hans and Fritz", le "Capitaine" "Mme Katzenjammer" et autres types drôlatiques. Les escapades, les fauteuilles des enfants terribles Hans et Fritz, et les mille et une tracasseries auxquelles ils soumettent le "Capitaine" et ses amis, feront les frais des représentations qui auront lieu au théâtre Crescent à partir de la matinée aujourd'hui et pendant toute la semaine courante avec soirées à huit heures et matinée mardi, jeudi et samedi.

La Grèce et Venizelos

(Communiqué par le professeur Chas. P. Boissy.)

La Grèce! Ce nom évoque l'origine de la civilisation d'Europe. Il a un écho profond dans toutes les mémoires; il semble que les soleils anciens qui ont favorisé dans ces îles de la Méditerranée une telle élosion de pensée et de poésie, continuent à nous élainer.

C'est encore vers la Grèce que se tournent les penseurs pour découvrir une image harmonieuse et vraie de l'humanité. On connaît la prière de Renan sur l'Acropole. Les poètes rêvent encore aux reflets et au bergeon "de la vague ionienne"; ils ressentent les parfums de la campagne de Théocrate. Enfin, le mot d'Athèniens renferme le plus précieux des éloges que puisse mériter un homme fin, délicat et cultivé.

Ce pays a enseigné au monde la beauté conforme aux lois de l'intelligence; il a donné d'éternelles leçons de sagesse élevée et de psychologie familière. Les nations latines ont avec lui des rapports de filiation très directe et il ne saurait donc jamais leur devenir indifférent.

Il faut dire aussi que la Grèce n'a pas seulement fondé la civilisation; elle s'est montrée capable de la protéger. C'est là qu'on a vu, pour la première fois, que les qualités les plus légères et les plus fines de l'esprit sont loin d'exclure le courage le plus difficile et toutes les vertus militaires. La Grèce, pays des philosophes, des historiens, des poètes, a été aussi celui des grands capitaines et des soldats héroïques: les Miltiades, les Themistocles ont assuré par leurs victoires sur les Barbares de ce temps, sur les Perses, le triomphe futur et pacifique de l'intelligence grecque sur le monde.

La Grèce ayant ainsi servi, dans les temps antiques, par les armes et par la pensée, la cause de la civilisation, il était juste que les pays qui ont le plus hérité cette civilisation, vinssent à son secours lorsque la domination turque s'étendit sur elle. La guerre de l'Indépendance grecque provoqua en France, en Angleterre, du grand enthousiasme. Ce furent les forces combinées de la Russie, de l'Angleterre et de la France qui aidèrent les Grecs à vaincre, leur permirent de libérer le territoire sacré qui est comme la première patrie de tout homme civilisé. En 1830, la Grèce était enfin reconnue royaume indépendant. Il n'y a pas trace de la collaboration des pays germaniques dans les longs efforts qui ont enfin eu raison de la Turquie. C'est au lendemain de la victoire que l'Allemagne devait se révolter. Il n'était pas dans sa nature de prendre part à une guerre générale, — ce qui lui convenait, c'était d'établir surmenement et sans risques sa suprématie, de tirer de elle tous les profits politiques. On sait comment elle essaya d'assurer la Grèce sous le règne d'Othon de Bavière qui avait accepté la couronne rejetée par N° prince Léopold de Saxe-Cobourg, plus tard roi des Belges. Toutes les places de l'administration furent alors occupées par les Allemands — les troupes grecques furent licenciées — L'armée bavaroise occupa les forteresses. Toutes ces mesures créèrent en Grèce d'interminables difficultés intérieures. Enfin, après la guerre d'Orient de 1864, le roi Othon fut congédié, et le prince Guillaume de Danemark prit le pouvoir. En 1862, les îles ionniennes lui furent cédées par l'Angleterre. En 1881, l'énergique appui donné par la France et par l'Angleterre à la Grèce lui valut d'obtenir la Thessalie et l'ancienne Epire au traité de Constantinople. On voit comment les



SCENE DE "HANS & FRITZ" AU CRESCENT.

pays qui sont les Alliés d'aujourd'hui ont témoigné à la Grèce leur reconnaissance pour tous les biensfaits intellectuels et moraux qu'ils devaient à son merveilleux passé. On voit aussi quelle a été la conduite de l'Allemagne. Il était bien certain qu'elle ne renoncerait pas à ses précédés d'accaparement surnois. C'est la politique allemande qui a déterminé en Grèce cette profonde crise politique qui risque d'enrayer le pays à sa ruine matérielle et morale.

Dans cette crise, qui se préparait dès avant la guerre européenne et éclata en 1915, Vénizelos a l'honneur d'avoir incarné sans défaillance le sentiment et la conscience grecque. Comment l'hégélogie allemande, la théorie du militarisme pouvait-elle se concilier avec les traditions, l'histoire de la Grèce!

Vénizelos fut cinq ans durant le promoteur clairvoyant et le conducteur habile de la politique d'Athènes. Au moment de la guerre, il subit d'abord son attitude à trois considérations fondamentales:

10. A l'engagement formel qui liait la Grèce à la Serbie, son allié.

20. A la nécessité pour la Grèce de maintenir l'équilibre balkanique établi par le traité de Bucarest.

30. Au devoir et à l'intérêt primordial qu'avait le royaume hellénique à suivre attentivement la conduite de la Turquie, puisqu'au sein de l'Empire ottoman vivent des millions de Grecs, dont le cabinet d'Athènes ne peut se désinteresser. Le 25 juillet 1915, Vénizelos, président du Conseil, s'empressa d'informer le gouvernement serbe que la Grèce remplirait strictement les engagements pris par elle et qui l'obligeaient à soutenir la Serbie si elle était attaquée par la Bulgarie. Il vit tous les dangers qui menaçaient son pays si l'Allemagne triomphait en Orient. Il comprit au contraire que la victoire des Alliés, qu'il sut prévoir, permettrait à la Grèce de réaliser enfin ses plus légitimes aspirations. Lorsque la diplomatie allemande voulut conseiller à la Grèce d'adopter une politique anti-serbe, il s'écria: "La Grèce est un trop petit pays pour commettre une aussi grande infamie." Il fut obligé de quitter le pouvoir par le roi Constantin, lors de l'expédition des Dardanelles, parce qu'il jugeait que le moment de l'intervention grecque était venu. Pourtant son autorité s'appuya sur une forte majorité parlementaire. Rappelé au ministère après les élections de juin 1915, où ses partisans avaient remporté le succès, il devait encore le 5 octobre de cette même année, remettre au roi, par ordre, sa démission. Cependant l'opinion grecque semblait alors consciente du devoir qui lui incombaît au pays de soutenir la Serbie. Vénizelos n'a jamais désarmé. D'un caractère et d'une loyauté impeccable, il a toujours dit au roi et au peuple la vérité. Il entendait triompher dans l'ordre, selon les règles de la Constitution. Maintenant il a dû se séparer définitivement du roi, entamer contre l'influence allemande une lutte ouverte. Cette influence allemande a ses jours comptés en Grèce et la victoire des Alliés la ruinerà. C'est sur Vénizelos, sur tous ceux qui ont adhéré à sa politique, qui l'ont admiré, compris, qu'il faut fixer les yeux pour voir d'où viendra la renaissance grecque souhaitée par tous les amis anciens et fidèles de ce pays. Un jour, lorsque les Allemands auront cessé d'empoisonner les sources de la pensée grecque, tous les citoyens de ces belles villes riches d'un passé de civilisation partageront les sentiments de Vénizelos. Ils ne comprendront pas comment l'on n'a pas su agir et se libérer lorsqu'il les adjuraient de le faire? Et si les Alliés ne peuvent se défendre contre le retour de l'ambition ancienne, ce sera parce que Vénizelos et tous ceux qui l'ont entouré, auront bien mérité de la patrie et de l'humanité.

L'exportation et la récupération

De l'Exportateur Français: "Il serait scandaleux de ne pas réviser les exemptions. Ce principe admis, il faudra courageusement créer toutes les exceptions qui seront indiquées par l'intérêt général du pays."

"Tous les arguments que nous avons mis en avant concernant les sursis nécessaires à notre commerce extérieur,

s'appliquent aux récupérations de demain. Partout où nous aurons besoin d'un champion pour la guerre économique, partout où il sera indispensable d'assurer une entrée d'or, il importera de distribuer largement les sursis. Dans une démocratie, il est impossible de renoncer au principe de l'égalité devant

les charges militaires; sur le terrain du commerce extérieur, la démocratie doit cependant comprendre qu'il lui faut empêcher identiquement les mêmes moyens que nos ennemis.

"Autrement, à France, même victorieuse, se verrait saignée à blanc au point de vue économique.

"Ne serait-il pas déplorable que le succès de la guerre fut suivi d'une défaite dans l'après-guerre?

AMUSEMENTS

KOLB

Tous les soirs après 10:30 dans
le Salon à Thé et la grande
Salle à Manger.

MME MARGUERITE

et

FRANK GILL, dans

Des Danses Classiques du
Continent.

Alexis S. Tournier, Léon A. Tournier,
Président, 1er Vice-Président
Emile L. Tournier, Claudio R. Tournier,
2me Vice-Président, Secrétaire

TOURNIER BROS. CO. INC.

(Tournier Frères)
Vente en gros et en détail, de
VINS ET LIQUEURS
1129-1131 Avenue Nord Rempart
Col de Rue Guy, Nicholls
Phone: Tournier 29
Please note: votre clientèle et vous seriez
satisfait de nos prix et de la qualité
supérieure de nos marchandises.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abéille
4. V. P.

ARTICLE IV.

The name and title of the incorporation hereby formed is designated by the incorporation as "Pelican Land & Development Company, Inc.", under which name it shall have and enjoy corporation succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purpose of the business to be carried on by it all the powers conferred by law upon corporations, including power to buy and purchase, lease, sell, mortgage, pledge and hypothec property in the prosecution of its business; to contract sue and be sued; to make by-laws for its government and generally to exercise all the powers necessary or convenient in carrying on its business.

That Article IV was amended so as to read as follows:

ARTICLE V.

The capital of this corporation is hereby fixed at the sum of five hundred thousand dollars (\$500,000.00), divided into fifty thousand (50,000) shares of ten dollars (\$10.00) each, payable in cash or its equivalent in real property at the time that the same is issued. Twenty-four thousand seven hundred and twenty-eight shares may be issued for stock held for in real estate, according to a detailed and itemized description of such property, together with a statement of its value annexed to these Articles of Incorporation, and to be read in connection therewith according to Section 3 of Act 257 of the General Assembly of the State of Louisiana at session of 1914. All transfers of stock shall be made on the books of the company on the surrender of the outstanding certificates pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors.

That Article V of the Charter was amended so as to read as follows:

ARTICLE VI.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President, a Secretary and a Treasurer, which last two officers may be combined and held by the same person. The officers shall be elected by the Board of Directors and may be removed by the Board of Directors. The Board of Directors shall at all times constitute a quorum for the transaction of business, but at any meeting at which a quorum is not had, a less number may adjourn the meeting to another date.

That Article VI of the Charter was amended so as to read as follows:

ARTICLE VII.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President, a Secretary and a Treasurer, which last two officers may be combined and held by the same person. The officers shall be elected by the Board of Directors and may be removed by the Board of Directors. The Board of Directors shall at all times constitute a quorum for the proper conduct of the business of the corporation; and I shall have the power and authority to appoint an executive committee of not less than five directors who shall possess and exercise in the minimum of their meetings of the Board of Directors such powers as the Board of Directors may confer.

The first Board of Directors shall be composed of Ernest T. Floryance, as President; George J. Carondelet as Vice-President, and H. J. Payne as Secretary-Treasurer.

The original charter fully appears in the minutes of the Board of Directors, which are now on file in my office.

And the said amenders having requested me to certify to put said amendment in writing, I do by these presents record said amendment in the form of this public Act so that the end that these amendments may be promulgated and recorded, and thus be read into the original charter passed before Sol Weis, Notary Public, on the 16th of June, 1916.

THUS DONE AND SIGNED, this 16th day of June, 1916, in the City of New Orleans, on the day and date above written, in the presence of Mr. Sharkeford and Mr. Einemoer, commissioners, who hereunto set their names with me. Notary, after due reading of the same.

(Original Signed)

BENJ. T. FLORYANCE,
ERNEST T. FLORANCE, Not. Pub.

Witnesses:

O. SHARKEFORD, L. EINEMOER.

I, the undersigned, notary of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Amendment of Art of Incorporation of the Pelican Land & Development Company, Inc., was this day duly recorded by me in my office in the City of New Orleans, on the day and date above written, in the presence of Mr. Sharkeford and Mr. Einemoer, commissioners, who hereunto set their names with me. Notary, after due reading of the same.

(Original Signed)

EMILE J. LEONARD, D. R.

I hereby certify that the above and foregoing is a true and correct copy of the original Act of Amendment of the original Art of Incorporation of the Pelican Land & Development Company, Inc., together with the certificate of the Notary Recorder on record in my office in New Orleans, March 13, 1917.

Signed — ERNEST T. FLORANCE, Notary Public.

Witness my hand and official seal this 13th March, 1917.

ERNEST T. FLORANCE, Notary Public.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abéille
4. V. P.



JOHN DREW AU TULANE.

AMUSEMENTS

AMUSEMENTS

TULANE Commençant Lundi 19 MARS

Matinées, mercredi et samedi à 2h. P. M.

JOHN D. WILLIAMS Présente

JOHN DREW

Dans la Comédie de Langdon Mitchell

“Major Pendennis”

Adaptée du Roman de Thackeray

Et Dirigée par B. Iden Payne

Avec les Acteurs les Plus Eminents de la Saison

CRESCENT COMMENÇANT AUJOURD'HUI 18 MARS

Matinées, dimanche à 2h; mardi, jeudi et samedi à 2:30 P. M.

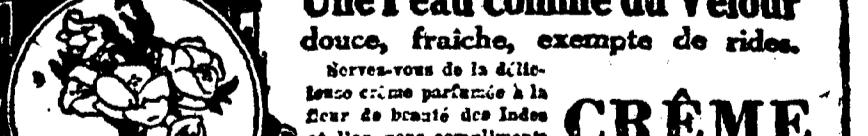
GUS HILL Présente

La Comédie la Plus Drôlatique du Jour

“HANS & FRITZ”

Adaptation des

“Katzenjammer Kids”



Une Peau comme du Velour douce, fraîche, exempte de rides.

Servez-vous de la délicate crème parfumée à la fleur de boisé des Indes

et l'on vous complimentera sur votre teint.

Votre fournisseur vend ELCAYA ou se le procure.

CRÈME
ELCAYA

Confiseries Suprêmes



80c la Livre
Le plaisir dans chaque boîte

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abéille
4. V. P.

Matière à